

OFFRE DE FORMATION 2027-2031

Note de cadrage

Juillet 2025

La construction d'une offre de formation constitue un défi aussi stimulant que délicat. Elle suppose une bonne part de réflexivité et de changement, ne serait-ce que pour s'ajuster à des conditions de travail et d'environnement nouvelles. Elle implique un fort engagement des équipes et des services, ainsi qu'une bonne articulation entre les projets pédagogiques, les contraintes réglementaires et procédurales et les moyens dont nous disposons.

De ce point de vue, la préparation de la prochaine accréditation (2027-2031) va se déployer dans un contexte contraint à bien des égards, et tout d'abord au niveau financier. Elle doit composer avec un cadre réglementaire en évolution compte tenu de réformes récentes, de nouveaux outils de pilotage (comme les COMP) et de l'impact structurant des plateformes d'admission. Elle doit, dans le même temps, tenir compte de nouvelles opportunités rendues possibles par la stratégie de développement de l'établissement et de modernisation de ses ressources (campus, logiciels, etc.). Tous ces éléments font de l'accréditation un défi complexe pour l'ensemble de la communauté de l'Université Lumière Lyon 2.

C'est pour relever ce défi que l'Université Lumière Lyon 2 entend ancrer sa nouvelle offre de formation dans **une démarche globale**, à la fois réaliste sur les moyens engagés **et multidimensionnelle** quant aux leviers d'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et de travail des personnels. La démarche se veut résolument pragmatique, l'enjeu étant de procéder à **une adaptation raisonnable de notre offre de formation**. Dans la continuité de la séquence d'autoévaluation qui vient de s'achever, il ne s'agit donc pas tant de reformuler une « nouvelle offre » que de travailler à une évolution de l'offre actuelle dans une perspective d'amélioration.

Cette note présente les éléments de cadrage destinés à orienter l'adaptation de notre offre de formation. L'enjeu premier est de définir des repères et des objectifs à partir desquels les équipes pédagogiques pourront se projeter à l'horizon 2030 et des axes d'évolution à même d'être appropriés par la communauté la plus large. L'enjeu second est d'engager une démarche collective, évolutive et itérative. Cela suppose de repenser le pilotage de l'offre de formation, en ne s'enfermant pas dans une modélisation univoque qui conduirait nécessairement à multiplier les exceptions et dérogations. Il convient, en effet, de tenir compte de la diversité des situations et problématiques au sein d'un établissement comme l'Université Lyon 2, fort de 13 composantes, de 33 unités de recherche, de 27 000 étudiantes et étudiants, de plus de 1 000 enseignants et enseignants-chercheurs et presque autant de BIATSS. Si cette note fixe donc un premier cadre, d'autres notes plus spécifiques viendront, en cours de processus, accompagner les réflexions et les travaux des équipes pédagogiques.

PREMIÈRE PARTIE : LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OFFRE DE FORMATION

L'Université Lumière Lyon 2 se caractérise par un socle de valeurs fortes et bien identifiées : la qualité scientifique, la solidarité, la responsabilité, et l'ouverture d'esprit. Ces valeurs orientent l'ensemble de la communauté dans ses missions de production et de transmission de connaissances.

L'Université Lumière Lyon 2 couvre un très large spectre de disciplines, non seulement les lettres et les langues, les arts, l'histoire, l'histoire de l'art, la géographie, l'urbanisme, la science politique, la sociologie ou l'anthropologie, mais aussi le droit, les sciences économiques et de gestion, les sciences de l'éducation, les sciences de l'information et la communication, ainsi que des disciplines à l'interface des sciences dites dures (informatique, mathématiques appliquées) ou des sciences de la vie (psychologie) dont certaines comportent une forte dimension expérimentale (économie comportementale, psychologie cognitive, archéologie et archéométrie, métrologie de terrain, etc.).

L'Université Lumière Lyon 2 s'est forgée **une identité forte à l'échelle locale, nationale et internationale**. Elle fait figure de chef de file en matière de recherche dans les Sciences humaines et sociales sur le site grâce à sa diversité disciplinaire et sa capacité à co-porter des projets pluri- ou interdisciplinaires, parfois à l'interface avec les Sciences de la vie comme l'illustre le projet ExcellencES Shape-Med@Lyon. Elle joue également un rôle moteur dans le développement des sciences avec et pour la société qui lui a valu l'obtention du label SAPS en 2022 et qui s'incarne aujourd'hui notamment dans une Direction dédiée qui inclut des objets originaux tels que la Boutique des sciences, les pôles de spécialité et les chaires thématiques ou encore le Musée des moulages.

La stratégie de formation est tournée vers **le soutien à une offre représentative des valeurs de l'établissement et de la diversité des domaines d'enseignement**. L'ambition portée par l'Université Lumière Lyon 2 est de valoriser le pluralisme et l'ouverture disciplinaires pour permettre aux étudiantes et étudiants d'appréhender la complexité du monde. La stratégie de formation de l'établissement s'inscrit, à l'occasion de l'accréditation 2027-2031, dans une logique d'amélioration de l'offre existante. Ce choix stratégique vise à la fois à se recentrer sur la pédagogie dans ses différentes dimensions et à rendre possible un meilleur équilibre entre les différentes activités des enseignants-chercheurs et des BIATTS.

La perspective d'adaptation de l'offre de formation existante peut, dès lors, s'articuler autour de plusieurs grands principes :

1. Favoriser les réussites étudiantes

Au cœur de la politique développée à l'Université Lumière Lyon 2, cet objectif doit permettre aux étudiantes et étudiants non seulement d'obtenir un diplôme, mais plus largement d'acquérir les ressources pertinentes pour s'adapter au monde environnant et s'insérer socio-professionnellement.

Cet objectif suppose d'accompagner les étudiantes et étudiants dans la construction de leur projet personnel et professionnel, tout autant que de veiller aux conditions d'accueil et d'études. Il renvoie, de fait, à des actions multiples, tant pédagogiques que sociales et matérielles. La modernisation en cours des équipements (La Ruche, bibliothèques, service de santé étudiante, etc.) constitue une opportunité pour favoriser les apprentissages, parallèlement au développement des savoirs et compétences utiles à leur réussite. De ce point de vue, l'objectif de réussite doit aussi amener à repenser la place et les modalités d'évaluation afin de les ajuster aux attentes de fin de cycle.

2. Simplifier l'offre de formation

La simplification consiste à proposer une offre de formation à la fois bien identifiée et soutenable. La lisibilité est une exigence pour renforcer l'attractivité de l'établissement, répondre aux besoins de formation et faciliter les choix d'orientation des étudiants. Elle doit passer par l'énoncé clair des objectifs programmatiques et des compétences adossés à chaque formation. Elle doit se traduire en « entrées » lisibles sur les plateformes.

La soutenabilité est également une exigence pour mieux articuler notre offre aux ressources humaines et financières disponibles. Elle s'envisage dans un contexte contraint, nécessitant une réduction des dépenses et une redéfinition de l'offre en fonction des moyens humains et des ressources budgétaires de l'établissement. La soutenabilité consiste également à limiter les surcharges qui pèsent sur le quotidien des services administratifs et sur le personnel enseignant du fait de la multiplication des propositions pédagogiques offertes aux étudiantes et étudiants. Elle suppose de se départir de la logique du « toujours plus » au détriment, bien souvent, des potentialités de travail réelles. En cela, l'offre de formation est bien un levier de l'amélioration des conditions de travail du personnel.

3. Renforcer l'ouverture des formations

Les formations de l'Université s'ancrent dans des mentions (licence, master) reconnues nationalement. Elles doivent veiller à offrir aux étudiantes et étudiants des possibilités de croiser regards et savoirs, de profiter de la diversité des disciplines présentes au sein de l'établissement et de se confronter à la complexité. Cette ouverture des apprentissages vise à saisir l'ensemble des dimensions d'une situation ou d'un problème. Elle peut être proposée par les équipes pédagogiques ou résulter des choix de personnalisation des parcours.

L'ouverture se traduit de différentes manières : soit par une offre d'enseignements disciplinaires connexes et complémentaires à la mention de majeure en licence ou de projets pluridisciplinaires en master (cf. Motifs) ; soit par l'engagement dans un parcours pensé et équilibré autour de deux disciplines ; soit par la formation, rendue obligatoire, des étudiantes et étudiants aux enjeux de la transition écologique ; soit par une articulation plus marquée avec le monde du travail par la sensibilisation aux démarches entrepreneuriales.

4. Favoriser l'internationalisation des parcours de formation

L'ouverture des parcours est aussi internationale. La perspective d'évoluer dans un monde de plus en plus globalisé fait de l'internationalisation une exigence fondamentale de la formation. Celle-ci participe au développement de compétences favorisant la mobilité future des étudiantes et étudiants, ainsi que leur insertion et leur ouverture au monde. Pour cela, l'Université Lumière Lyon 2 offre un cadre d'étude privilégié par la promotion du plurilinguisme et la diversité des dispositifs internationaux.

Cette internationalisation peut s'exprimer : par l'apprentissage d'une ou plusieurs langues au sein des cursus ; par une offre généreuse de mobilité sortante grâce aux nombreux partenariats développés par l'établissement et par de nouveaux diplômes internationaux dans la dynamique, par exemple, de l'Alliance Bauhaus4EU ; par la possibilité de s'ouvrir au monde « à domicile » grâce à l'inscription au cœur des formations de parcours d'internationalisation tels que les parcours Minerve en licence ou grâce à l'acquisition de connaissances disciplinaires dans une langue étrangère. Cette dernière possibilité, que l'établissement entend encourager dans les différentes formations, s'adresse tout particulièrement aux étudiantes et étudiants qui, pour différentes raisons, sont peu mobiles.

5. Rendre possible la diversité des manières de se former

Il importe d'adapter les parcours de formation à la diversité et la flexibilité des carrières professionnelles. L'enjeu est de tenir compte de publics aux besoins variés et de faciliter les passerelles entre vie professionnelle et formation ainsi que les reconversions. Cette nouvelle manière d'envisager la formation répond à une réalité professionnelle, mais aussi à des attentes sociales de plus en plus fortes.

Cette diversification peut se traduire par le développement de formations en alternance à côté des formations initiales, ainsi que par la possibilité de suivre nos formations à différents moments de la vie. Ce dernier objectif suppose de construire les parcours de formation continue autour de programmes bien identifiés, appropriables par des publics variés (en situation d'emploi, en reprise d'études, etc.). Il s'inscrit dans la volonté de l'établissement de nouer un dialogue étroit entre sciences et société.

La diversification peut également se traduire sur le plan des méthodes pédagogiques. À côté des enseignements magistraux, caractéristiques de l'enseignement supérieur, il convient de soutenir les activités les plus variées, comme les travaux collectifs, les groupes projet, les mises en situation, etc. Plus largement, il convient d'envisager une autonomisation des étudiants et des étudiantes dans leur apprentissage qui peut s'appuyer sur la richesse de l'environnement numérique et l'offre de ressources dématérialisées. Toutefois, cette autonomisation doit être pensée en étroite articulation avec un fort besoin d'encadrement et avec les défis contextuels nouveaux posés par l'intelligence artificielle.

6. Articuler les formations à la recherche

L'Université Lyon 2 compte plus de 30 unités de recherche qui couvrent tous les domaines de la formation. Il s'agit là d'un atout décisif qui doit irriguer les formations, avec la participation non seulement des enseignants-chercheurs, mais aussi de collègues du CNRS, et de doctorantes et doctorants présents dans nos laboratoires. Cette plus-value est à promouvoir dans un contexte de forte concurrence de formations privées aux qualités inégales ou encore de saturation d'informations à la fiabilité parfois douteuse.

L'offre de formation de l'établissement doit donc se prévaloir de la diffusion de savoirs d'excellence et actualisés, d'une socialisation des étudiantes et étudiants à la méthode scientifique et aux compétences afférentes. Ce sont là autant de garanties solides pour leur permettre de prendre du recul dans les débats publics contemporains. Dans le prolongement, une attention toute particulière sera à accorder à la sensibilisation des étudiantes et étudiants aux enjeux de l'intégrité scientifique.

La création de Pôles de spécialité au sein de notre établissement sur des thématiques pluridisciplinaires à forts enjeux sociétaux, vise également à nourrir l'offre de formation, aussi bien à travers le dispositif des MOTIFS que par le fléchage de modules d'ouverture en licence pour enrichir les formations disciplinaires. De même, l'initiation à la recherche doit être encouragée dès la licence, afin d'initier précocement les étudiantes et étudiants aux modes de production des connaissances.

7. Piloter l'offre de formation dans un souci d'adaptation

L'exercice de l'accréditation ne saurait être considérée comme une séquence isolée, ni comme une fin en soi. L'évolution des politiques d'enseignement supérieur tend à renforcer l'autonomie des établissements, y compris dans ce travail d'accréditation. Prenant la suite de l'auto-évaluation, l'accréditation constitue une opportunité de se projeter à l'horizon 2030. C'est dans cette perspective que les équipes pédagogiques sont invitées à définir un **Document d'orientation pédagogique (DOP)** pour chacune des mentions, précisant les objectifs et les actions menées pour les atteindre, ainsi que leur positionnement sur le site. Sur la base des documents rédigés pour l'auto-évaluation, cet outil doit permettre d'avancer dans l'appropriation d'une approche par programmes et

dans la clarification de notre offre. Ce DOP constituera une base d'échanges entre l'équipe présidentielle et les différentes composantes.

Par ailleurs, il convient d'améliorer les processus d'ajustement des formations afin d'actualiser leur fonctionnement selon les besoins et les contraintes. Cette exigence suppose un travail d'accompagnement des services de la Direction de la formation (DF) qui, parallèlement à leur rôle indispensable de contrôle réglementaire, doivent trouver les moyens d'adapter les formations de manière plus fluide.

Cet objectif peut d'ores et déjà s'appuyer sur les dispositifs existants qu'il convient d'installer au cœur des formations : les Conseils de perfectionnement et les démarches d'auto-évaluation d'une part, les indicateurs de réussite et d'insertion des étudiants et étudiantes d'autre part. L'appropriation de ces outils n'a de sens qu'à des fins d'adaptation des formations, ce que doit rendre possible le pilotage de l'offre.

DEUXIÈME PARTIE : LA SOUTENABILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation va se déployer dans un contexte financier contraint en raison de la contraction des ressources, du poids des dépenses de fonctionnement et de masse salariale. L'établissement est engagé auprès du Rectorat dans un plan dit de "Conditions de retour à l'équilibre" (CRE) qui suppose de réduire l'offre de formation. Ce plan repose en effet sur un processus d'ajustement de l'offre de formation à nos moyens, financiers mais aussi humains. En effet, la part des enseignements non couverts par les enseignants-chercheurs a atteint un niveau trop important traduisant une offre surdimensionnée. Il importe, dans ces conditions, **d'envisager un redéploiement de l'offre de formation plus en phase avec nos moyens ce qui suppose** une baisse du volume des heures de vacation et des recrutements prioritairement ciblés sur les formations sous-encadrées.

Pour travailler à cette soutenabilité de l'offre de formation, la démarche consistera à partir de règles budgétaires strictes, plutôt qu'à confier des enveloppes *a priori*. Elle supposera un dialogue régulier entre les directions de composantes, les équipes pédagogiques, l'équipe présidentielle et les services centraux.

- Le premier principe consistera à **partir de la moyenne des moyens consommés au cours des trois dernières années (2024-2025, 2023-2024, 2022-2023)** dans chacune des maquettes de parcours, sans augmentation possible.
- Le second principe consistera à **plafonner les volumes horaires de cours face aux étudiantes et étudiants à chaque niveau de formation** (cf. tableaux ci-dessous) et la part des heures d'enseignement sous forme de cours magistral.

	FI / FC	FA/Mixte
Vol. max. heures – Licence (sur les 3 ans)	1 500	
Vol. max. heures – Licence professionnelle	400	402
Vol. max. heures – Master 1	400	402
Vol. max. heures – Master 2	360	402
Vol. max. heures DU ¹	400	

	FI / FC	FA/Mixte
Part maximale de CM – Master 1	50 %	50 %
Part maximale de CM – Master 2	30 %	30 %

Tableau n°1. Volume d'heures par type de formation

- Le troisième principe consistera à **auto-financer les dépenses connexes** aux heures d'enseignement dans chaque formation (comme, par exemple, les voyages d'étude) ou, le cas échéant, de les intégrer dans le budget de fonctionnement des composantes selon un principe d'équité entre les formations.

La soutenabilité doit également se décliner pédagogiquement, sur la base des règles suivantes :

- Les formations devront respecter **des seuils d'effectifs**. En cas de non-respect de ces seuils durant deux années consécutives, une décision de fermeture (ou non) de la formation sera prise par l'équipe présidentielle en dialogue avec la direction de la composante, et les responsables pédagogiques.

	Cible minimale d'étudiants	Seuil critique d'étudiants
Mention de licence générale	80	35
Mention de licence professionnelle	20	15
Parcours Master 1	24	15
Parcours Master 2	20	12

Tableau n°2. Seuils annuels d'effectifs par niveau d'étude²

- La cartographie de l'offre de formation à l'échelle de l'établissement devra permettre d'**identifier et de limiter les redondances entre composantes**, ainsi que de **limiter le nombre de parcours** parfois pléthorique au sein d'une même mention.

¹ Les Diplômes universitaires (DU), et plus généralement les formations courtes, sont soumises à un strict respect de soutenabilité au regard de la matrice financière adoptée au sein de l'établissement.

² Les seuils déjà fixés pour les TD en licence 1 (35 étudiantes et étudiants) et licence 2 et 3 (40 étudiantes et étudiants) sont maintenus en l'état.

Sur la base de ces règles, la soutenabilité sera le résultat d'une démarche collective et collaborative passant par :

- Une réflexion sur l'architecture de l'offre de formation au sein de chaque composante et chaque département disciplinaire afin de l'adapter aux moyens disponibles :
 - Pour le 10 novembre 2025, il conviendra de remettre le Document d'orientation pédagogique (note annexe à venir), mention par mention, précisant les objectifs programmatiques, les parcours, les moyens humains disponibles et le positionnement sur le site.
 - Cette phase prospective sera à mener en concertation, le plus en amont possible, entre les directions de composante, les responsables de formation et équipes pédagogiques, les directions et la présidence de l'établissement.
- Une allocation de moyens
- Une conception des maquettes pédagogiques.

TROISIÈME PARTIE : LES AXES DE CHANGEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation au sein de l'Université Lumière Lyon 2 s'organise en quatre grands domaines :

- Arts, lettres, langues
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies, santé

Dans ce cadre, la construction de l'offre de formation doit être le résultat d'un travail collectif au sein des équipes pédagogiques et administratives, entre composantes, ainsi qu'avec les services centraux et la vice-présidence Formation. Elle doit intégrer les principes de qualité, de soutenabilité et de lisibilité. Elle doit prendre en compte des lignes directrices fixées à l'échelle de l'établissement et déclinées par niveau.

La construction des formations reposera :

- sur la définition d'un Document d'orientation pédagogique (DOP) par mention, déclinant les éventuels parcours en son sein : ce document a vocation à préciser les objectifs de la formation, son positionnement sur le site, et les profils de sortie ;

- sur un travail d'élaboration des activités pédagogiques proposées pour chaque année de formation se formalisant, à terme, dans des maquettes pédagogiques et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

1) Le canevas des formations

Conformément au cadre réglementaire, les formations doivent être identifiées par des objectifs à atteindre, des modalités d'accès et des compétences attendues. Elles sont notamment reliées à des fiches RNCP (Répertoires nationales des certifications professionnelles). Elles donnent lieu à la définition d'évaluations adaptées. C'est dans cette perspective qu'il est proposé de déployer une "approche programme" permettant d'accompagner les équipes pédagogiques dans la formalisation d'objectifs de formation. Cette démarche revient à expliciter collectivement les objectifs de formation, ainsi que le profil des étudiantes et étudiants (à l'entrée et en sortie de cursus) : que doit savoir faire une étudiante ou un étudiant issu de telle ou telle formation ? Quelles sont les qualités caractérisant tel ou tel parcours ?

L'offre de formation s'organise en mentions, fixées par des nomenclatures nationales (licence, BUT, master). Une mention peut regrouper un ou plusieurs parcours, dont l'intitulé relève de la politique d'établissement. Un parcours peut éventuellement donner lieu à des options, sous réserve de leur soutenabilité et d'effectifs étudiants suffisants.

Les formations sont structurées en semestres. Elles sont conçues pédagogiquement autour de blocs, regroupant une ou plusieurs d'Unités d'enseignement (UE). Les blocs doivent être suffisamment cohérents pour identifier des savoirs et savoir-faire à valider. Les blocs et UE réunissent plusieurs éléments pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, de travaux pratiques, séminaires, etc.).

Les évaluations permettent d'apprécier la maîtrise des objectifs fixés et la validation d'ECTS (pour rappel, les ECTS renvoient à une charge de travail, qui ne se réduit pas aux heures en présentiel, mais inclut la préparation et le travail en autonomie). Elles sont mises en place à l'échelle de l'UE ou des EP. Dans la perspective de l'accréditation 2027-2031, les équipes pédagogiques sont invitées à réfléchir à des modalités d'évaluation appropriées, tant au niveau de leur nombre que de leurs modalités. La redéfinition de l'offre de formation doit, de ce point de vue, être un levier pour penser des évaluations en phase à la fois avec des objectifs pédagogiques et une attention aux conditions de travail du personnel.

2) Les lignes d'évolution des différents cycles

Au cours des derniers mois, et notamment dans le cadre de la démarche d'auto-évaluation, les formations existantes ont donné lieu à une vaste réflexion collective. Des

réunions de concertation ont permis de partager les forces et faiblesses, ainsi que les points de vigilance concernant la structuration de notre offre de formation. Ces étapes préalables alimentent aujourd'hui la réflexion sur l'organisation générale des licences et des masters, tant en termes de mentions/parcours que de structure modulaire.

Des notes seront diffusées à partir de septembre 2025 pour spécifier l'organisation des différents cycles afin d'accompagner les équipes dans la conception des maquettes.

D'ores et déjà, plusieurs lignes d'évolution sont à prendre en compte :

- **Les licences**

Le niveau licence est cadré réglementairement (arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence) fixant des objectifs et des exigences. Il doit préparer les étudiantes et étudiants à la poursuite d'études, en master, et à l'insertion professionnelle. Il est organisé en 6 semestres, chacun d'eux correspondant à 30 ECTS soit 180 ECTS sur l'ensemble du cycle. Au cours de sa licence, un étudiant ou une étudiante doit acquérir des compétences disciplinaires, des compétences linguistiques, des compétences transversales et des compétences technologiques, préprofessionnelles ou professionnelles.

Sur le plan pédagogique, le cycle de licence doit obéir à trois finalités progressives : la découverte d'une ou plusieurs disciplines tout d'abord, le renforcement disciplinaire ensuite, l'ouverture d'esprit enfin.

Dans la perspective de l'accréditation 2027-2031, l'objectif sera d'améliorer la structure existante. Les lignes d'évolution du cycle licence seront les suivantes :

- Un renforcement des fondamentaux disciplinaires : ceci se traduira, notamment, par une majoration des ECTS associés aux UE de la majeure disciplinaire ;
- Une association de la majeure de mention avec une ouverture disciplinaire et thématique : cette ouverture pourra prendre des formes variables selon les formations, par exemple une Unité d'ouverture pour compléter le programme par d'autres regards ou une association plus pérenne entre deux disciplines ;
- Une proposition d'un parcours d'internationalisation pour tous les étudiants ou étudiantes, en complément de leur majeure afin de développer et renforcer l'apprentissage linguistique en prenant appui sur le dispositif Minerve ;
- Une disparition de la complémentaire libre en 1^{ère} et 2^{ème} année, et particulièrement des enseignements d'ouverture (EO) ;

- Une offre d'enseignements de diversification à partir de la licence 3 s'inscrivant dans les Pôles de spécialité de l'établissement afin d'articuler plus explicitement les formations de licence aux thématiques scientifiques mises en avant par l'établissement ;
- Un renforcement de la cohérence de l'UE transversale qui constitue le socle commun à l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2 autour de compétences existantes et nouvelles (culture numérique, méthodologie, préprofessionnalisation, etc.) et de nouvelles opportunités (comme la reconnaissance de l'engagement) ;
- Une intégration de la formation à la Transition écologique et développement soutenable (TEDS), rendue obligatoire, dans toutes les mentions de licence ;
- Un soutien à l'apprentissage contextualisé des compétences linguistiques avec l'articulation des langues aux enseignements disciplinaires.

Ces lignes d'évolution entendent non pas se traduire **en un modèle unique d'organisation, mais alimenter un cadre appropriable par les responsables pédagogiques et administratifs**. Elles devront dialoguer avec les Documents d'orientation pédagogique des mentions de licence afin de préparer la conception des maquettes.

- **Les licences professionnelles et BUT**

Les licences professionnelles et les Bachelors Universitaires de technologie (BUT) ont pour visée l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants. Encadrées par la réglementation (arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle), la licence professionnelle s'organise en 2 ou 6 semestres, correspondant à 60 ou 180 ECTS.

Les licences professionnelles visent à développer et acquérir des compétences nécessaires à une activité professionnelle dans un secteur donné. Elles donnent lieu à une pédagogie adaptée pour favoriser l'apprentissage d'outils et de savoir-faire et favoriser l'autonomisation de l'étudiant.

Les licences professionnelles reposent sur l'intervention, aux côtés d'enseignants-chercheurs, de professionnels extérieurs à l'université.

- **Les masters**

Encadrés par l'arrêté du 25 avril 2002, les masters ont pour objectif de permettre aux étudiantes et étudiants de s'insérer professionnellement. Ils sont organisés sous forme de

mentions fixées par la nomenclature nationale. Ils s'organisent en 4 semestres correspondant à un total de 120 ECTS.

On ne distingue plus des « masters pro » et des « master recherche ». Tous les masters doivent s'adosser à la recherche tout en intégrant obligatoirement des périodes de stages.

Au sein de l'Université Lumière Lyon 2, l'offre de masters est riche et diversifiée, en nombre de mentions et de parcours. Elle doit néanmoins s'adapter pour être en phase avec les évolutions de l'environnement et du marché du travail. Elle doit aussi répondre à des **enjeux d'équité** en termes de volume horaire entre les différents masters ; à des **enjeux d'insertion professionnelle** ; enfin à des **enjeux de lisibilité** en termes de débouchés professionnels.

En matière d'organisation, deux formats se distinguent :

- Un premier consiste à conserver un master 1 suffisamment généraliste et débouchant sur plusieurs parcours de master 2. Dans cette organisation, l'accent sera mis sur l'acquisition de compétences fondamentales en master 1 par le biais notamment de cours magistraux.
- Un second consiste à proposer des parcours plus intégrés M1-M2 dans une logique de spécialisation. Cette organisation implique l'existence de cours mutualisés à l'échelle de la mention pour garantir l'acquisition de compétences fondamentales et transversales. Elle se prête davantage à des enseignements dispensés sous forme de travaux dirigés, et ce dès le master 1.

Les mises en situation doivent être strictement intégrées à l'offre de formation. Elles peuvent prendre des formes variées : stages, projets collectifs, podcasts, journaux et magazines, visites, etc. Il reste que toute formation doit intégrer un stage obligatoire (3 mois minimum) sur les deux années de master.

Le pilotage des masters doit être collectif afin non seulement de multiplier les échanges, mais aussi de sécuriser et de pérenniser les formations.

3) Les chantiers de travail

Loin de se réduire à la création de maquettes, le projet d'accréditation 2027-2031 est pluridimensionnel. Les principaux objectifs de l'offre de formation, en premier lieu la réussite des étudiantes et étudiants, sont tributaires de plusieurs dimensions contextuelles et de différents leviers. Dans cette perspective, l'offre de formation sera conçue en résonance avec la livraison du nouveau campus Porte des Alpes qui constituera un nouveau cadre de travail. Elle doit également être pensée en articulation étroite avec les ressources numériques, matérielles et sociales dont dispose l'établissement.

La réussite de ce projet suppose de travailler sur plusieurs chantiers qui donneront lieu à la mise en place de groupes de travail (pour certains déjà existants) chargés de formuler des recommandations opérationnelles :

- L'évaluation et les modalités du contrôle des connaissances ;
- Le socle commun transversal à l'ensemble des étudiantes et étudiants ;
- Les langues et l'internationalisation de l'offre de formation ;
- L'information et la communication pour mieux diffuser et valoriser l'offre de formation ;
- La diversité des manières de se former en articulant mieux les formations initiales aux objectifs de la formation tout au long de la vie ;
- L'organisation du temps (de la journée, de la semaine et de l'année universitaire) ;
- La formation aux enjeux de transition écologique.

QUATRIÈME PARTIE : LA MÉTHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ACCREDITATION

La démarche proposée pour la nouvelle accréditation se veut résolument inclusive et collective. Elle entend se nourrir d'un dialogue constant pour adapter au mieux la future offre de formation aux besoins et aux moyens. Dans le prolongement de l'auto-évaluation qui a donné lieu à la production de nombreuses données et à une forte réflexivité, l'enjeu est de capitaliser sur cette expérience tout en s'ajustant aux contraintes et particularités de la démarche d'accréditation. Il s'agit de faire vivre un dialogue entre la gouvernance, les composantes, les équipes administratives et pédagogiques et les services centraux. Les instruments de ce dialogue seront variés et adaptés aux différentes étapes du processus d'accréditation.

1) Les instances de pilotage

La conduite de l'accréditation doit reposer sur des échanges réguliers et, en même temps, sur un pilotage clair par la direction de l'établissement. La méthodologie fera l'objet d'un document *ad hoc*, transmis aux composantes. Elle reposera sur la mise en place de plusieurs instances, qui feront, pour un certain nombre d'elles, appel aux compétences et bonnes volontés des différents acteurs de l'établissement.

La **CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire)**, instance élue, a pour objectif, fixé par le Code de l'éducation, d'être consultée sur les programmes de formation. Lieu de débat et d'échanges au cours du processus d'accréditation, elle aura à se prononcer plus spécifiquement sur les mesures relatives aux examens, à la réussite, etc.

Trois instances (dont la composition sera précisée en juillet 2025) seront mises en place afin d'assurer le pilotage du processus d'accréditation à différents niveaux :

- Le **Comité stratégique de l'établissement** qui aura la responsabilité de veiller au respect des lignes stratégiques et d'arbitrer la répartition des moyens ;
- Le **Comité pédagogique de composantes** qui constituera un lieu d'échanges sur les projets, leur faisabilité et les pistes d'amélioration de l'offre de formation ;
- Le **Comité technique** en charge du pilotage organisationnel et de la mise en œuvre du projet.

Parallèlement, la préparation de l'accréditation donnera lieu à la mise sur pied pour ses différents volets opérationnels de :

- **Groupes de travail (GT)** réunissant des personnels des services centraux, des enseignants-chercheurs et des BIATSS ; ces GT s'ajouteront à ceux déjà existants au sein de notre établissement ;
- **Comités opérationnels (COP)** réunissant, principalement, des agents de différents services.

Pour ces différents groupes, un appel sera diffusé prochainement afin d'inclure des personnels à même d'alimenter par leurs expériences de travail le processus de réflexion.

Le travail de suivi de l'accréditation est assuré par une équipe de projet au sein de la Direction de la Formation (DF).

2) Le calendrier

Phase 1 : Préparation et cadrage

- Juillet 2025 : présentation et discussion de la note de cadrage dans les instances (puis diffusion auprès des directions de composantes d'un document sur la méthodologie du projet et d'un appel aux volontaires pour les GT) ;
- Septembre 2025 : diffusion d'une note sur les licences et masters, ainsi que de la matrice du Document d'orientation pédagogique.

Phase 2 : Stabilisation d'une cartographie de l'offre de formation

- Septembre 2025 – 24 novembre 2025 : réflexion des équipes pédagogiques et rédaction d'un Document d'orientation pédagogique (DOP) par mention (et décliné en parcours en master)

- 15 septembre – 10 novembre 2025 : Rencontres VP-CFVU et VP-Ressources budgétaires avec chaque Directeur/Directrice de composante, RAF, et Responsables de départements (calendrier fixé par le cabinet)
- 24 novembre – 15 décembre 2025 : arbitrages et stabilisation de l’architecture de l’offre de formation

Phase 3 : délimitation des moyens budgétaires

- Septembre-novembre 2025 : scénarios et calculs des coûts
- Décembre 2025 : détermination des enveloppes

Phase 4 : Conception des formations

- Janvier-avril 2026 : construction des activités et éléments pédagogiques (maquettes, évaluations, etc.)
- Mai- juillet 2026 : finalisation et vote dans les instances représentatives

Phase 5 : Modélisation et communication

- Septembre – Novembre 2026 : préparation des plateformes
- Octobre 2026 – Mars 2027 : information des lycéens, familles et étudiants

Phase 6 : Mise en œuvre

- Septembre 2027 : ouverture des formations